



1202693701

DATE DEPOT :	2012-03-14
NUMERO DE DEPOT :	2012R026889
N° GESTION :	1994B07515
N° SIREN :	395258072
DENOMINATION :	PROCIVIS PARTICIPATIONS
ADRESSE :	26/28 R DE MADRID 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/12/13
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

PROCIVIS PARTICIPATIONS
Société Anonyme
Au capital de 3 500 000 euros
Siège social : 26/28 rue de Madrid
75008 PARIS
395 258 072 RCS PARIS

941515

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EC 13 12 M CZ
CN
DD

DU 13 DECEMBRE 2011

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
J M R

14 MARS 2012

N DE DEPOT

R 26119

L'an deux mille onze,

Le 13 décembre,

A 14 heures,

Les administrateurs de la société PROCIVIS PARTICIPATIONS se sont réunis en conseil, sur convocation du Président.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Gérard MARTIN, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Marc ILTIS, administrateur,
- Monsieur Dominique LAMBEQ, administrateur,
- Monsieur Jacky LECOINTE, administrateur,
- Monsieur Hervé MAGNE, administrateur,
- Monsieur Bernard SEVEZ, administrateur.

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
J M R
14 MARS 2012

N DE DEPOT

Assiste également à la réunion :

- Madame Christine AUFFRET, secrétaire de séance.

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard MARTIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président rappelle que le Conseil s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2011,
- Souscription à l'augmentation de capital de la Sacicap Midi Méditerranée,
- Questions diverses.

m

.../...

QUESTIONS DIVERSES**- Démission du Président directeur général**

Monsieur Gérard Martin fait part au conseil de sa décision de démissionner de son mandat de Président directeur général, pour raisons personnelles, puis il demande au conseil de procéder à son remplacement, au cours de la présente séance, à compter de la nomination du nouveau Président.

Le mandat du Directeur général délégué étant échu, Madame Christine Auffret fait également part au conseil de sa décision, pour raisons personnelles, de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Directeur général délégué.

- Nomination du Président du conseil d'administration

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Gérard Martin et du non renouvellement du mandat de Madame Christine Auffret, à compter de ce jour.

Après échanges, le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Dominique Lambecq, en qualité de Président du conseil d'administration, à compter de ce jour, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2012.

Monsieur Dominique Lambecq remercie les administrateurs de leur confiance et déclare accepter ces fonctions, étant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice des dites fonctions.

Le conseil accepte que Monsieur Dominique Lambecq prenne les fonctions de Président dès à présent et qu'il préside la séance du conseil à compter de cet instant.

- Mode d'exercice de la Direction générale

Après débats, le conseil décide à l'unanimité la dissociation des fonctions de président et de directeur général et décide de nommer Monsieur Marc Iltis, à compter de ce jour en qualité de Directeur général, pour une durée égale à celle du mandat du Président.

Monsieur Marc Iltis assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentation dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées générales et au conseil d'administration. Le Directeur général pourra déléguer ses pouvoirs, sous sa responsabilité.

Monsieur Marc Iltis remercie le Président et les administrateurs pour leur confiance et déclare accepter ces fonctions, étant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice des dites fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par le Président et un administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Dominique LAMBEQ

